

*L'ajournement*

## LES FORÊTS—LA CRÉATION D'UNE ÉQUIPE CHARGÉE D'ÉTUDIER L'AVENIR DU SERVICE CANADIEN DES FORÊTS

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, le 31 octobre 1978, j'ai posé une question au ministre d'État à l'environnement (M. Marchand) au sujet des problèmes que les restrictions annoncées par le gouvernement ont suscitées pour le Service canadien des forêts. Ma question touchait l'industrie forestière, le département et les organismes forestiers du ministère des Forêts, ainsi que les répercussions qu'auraient les activités du ministère sur cette industrie au Canada, par suite des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, mais elle intéresse aussi toutes les activités scientifiques de tous les ministères gouvernementaux.

Il y a longtemps que je n'ai pas entendu les scientifiques exprimer autant de craintes relativement aux programmes qui seront touchés par les dernières restrictions. Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a déclaré qu'il avait l'intention d'être dur. Il aurait dû dire aussi que le gouvernement avait l'intention d'être stupide et de réduire ses dépenses de façon irréflectée et irrationnelle.

● (2207)

Quand j'ai posé cette question au sujet de la gestion forestière, j'ai demandé que le gouvernement songe à créer une équipe chargée d'étudier l'avenir du Service canadien des forêts de même que le développement et le maintien du programme fédéral de l'industrie forestière. J'ai demandé au ministre s'il avait déjà reçu une requête en vue de créer un groupe d'étude. Il a répondu que oui. Il a reçu cette demande par télex le 12 octobre 1978. Les membres de l'Institut d'aménagement forestier voulaient que le ministre examine les conséquences des réductions budgétaires et l'ensemble des rapports du gouvernement avec le service des forêts. Il importe de créer cette équipe non seulement parce que des spécialistes l'ont demandé, mais aussi parce que son rapport doit être présenté rapidement, beaucoup plus rapidement que le ministre ne l'a proposé. La date proposée par l'Institut est le 15 décembre 1978.

L'Institut demande aussi qu'on attende la présentation du rapport avant de réduire le budget et d'apporter les changements proposés. Cette demande est tout à fait raisonnable, monsieur l'Orateur. A cet égard, le ministre a indiqué qu'il réfléchirait à ma demande et, à mon avis, il importe qu'il le fasse et qu'il examine la question à la lumière de l'importance de l'Institut et de ses rapports avec l'industrie forestière.

L'industrie forestière est très vaste. Le dixième de tous les emplois au Canada ont un rapport quelconque avec les produits forestiers. La vente de ces produits rapporte 12 milliards de dollars, ce qui représente 14 p. 100 de la valeur de tous les produits finis au Canada. Presque un dollar sur cinq gagnés à l'étranger provient des produits forestiers. L'industrie forestière est notre ressource la plus importante de devises étrangères. Ses recettes se comparent à celles que produisent ensemble l'industrie agricole et l'industrie minière. Le tiers des exportations mondiales de bois de charpente, de pâte et de papier proviennent du Canada. Le gouvernement perçoit environ un

[M. l'Orateur adjoint.]

milliard de dollars de recettes fiscales grâce aux produits forestiers.

Quand un député constate que le gouvernement, pour de simples motifs politiques, a adopté un programme stupide et peu judicieux de réductions budgétaires, qu'il a modifié sa position et qu'il fait du tort à encore un autre organisme gouvernemental, il peut à juste titre affirmer qu'il est peut-être temps d'adopter une approche rationnelle de ces programmes et spécialement des programmes scientifiques. L'on n'a pas encore adopté de solution rationnelle, surtout en ce qui concerne les produits forestiers. Aussi importe-t-il d'examiner favorablement cette requête de personnes travaillant à l'Institut d'aménagement forestier, afin d'assurer que tout changement éventuel s'effectue de façon ordonnée. Il y aura des pertes. Il y aura des changements. Mais je crois qu'il faut songer à l'importance de l'industrie forestière et voir si d'autres sources de financement pourront compenser, en temps voulu, les réductions budgétaires fédérales de manière à assurer la permanence de la recherche effectuée par l'Institut d'aménagement forestier. Tandis que nous en avons encore le temps, il importe, je crois, que le gouvernement, par le truchement du secrétaire parlementaire, nous indique que le ministère acceptera de mettre sur pied ce groupe de travail.

● (2212)

On a demandé que les fonctionnaires spécialisés en foresterie et en d'autres disciplines scientifiques soient mutés dans d'autres secteurs de la Fonction publique. Pensons-y un instant. Où ces hommes et ces femmes hautement qualifiés peuvent-ils trouver de l'emploi ailleurs que dans la Fonction publique? Je demande au gouvernement de songer à l'aspect humain de la chose ainsi qu'à l'aspect scientifique de ce dérangement. On supprime des programmes, on brise des carrières et si l'on entreprend de rationaliser en créant, comme on le réclame, un groupe d'étude—question que j'ai soulevée l'autre jour à la Chambre—étant donné la compétence que possèdent ces hommes et ces femmes du service des forêts et d'autres disciplines scientifiques, il serait possible de rationaliser tout en évitant de saborder ces programmes scientifiques, source d'emplois dans ces industries.

Après avoir posé ces questions je demande maintenant une réponse, car cette réponse est importante non seulement à court terme pour les personnes en cause dans le maintien des programmes mais aussi à long terme. Le long terme, ce sont les possibilités de création d'emplois et d'innovations technologiques inhérentes à la mise en œuvre de ces programmes de foresterie, lesquels ne doivent être interrompus pour aucun motif. Au moins on devrait éviter de le faire d'une façon absurde, irrationnelle et aveugle. Car c'est ainsi que le gouvernement a procédé et les programmes de recherche en ont durablement souffert. Je demande au gouvernement de reconsidérer cette attitude absurde et irrationnelle.

**M. Jack Pearsall (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, le député le sait sûrement, le ministre s'appuie sur le Conseil consultatif canadien des forêts, que préside le président et directeur général de la société Crown Zellerbach Canada Limited, M. R. C. Rogers, et qui se compose de représentants des travailleurs, de l'industrie, des gouvernements provinciaux et des universités.